



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

taux

Question écrite n° 5760

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur la question de la fiscalité relative aux obsèques. En effet, le 3 juillet dernier, la Commission européenne a officiellement demandé à la France de modifier sa législation concernant les taux de TVA appliqués aux opérations effectuées par les entreprises de pompes funèbres. Outre les incohérences fiscales pointées du doigt par la Commission européenne, on constate des distorsions de concurrence dans les zones transfrontalières ainsi que le coût particulièrement élevé des obsèques que cette fiscalité entraîne. La France demeure un des rares pays européens à appliquer un taux de TVA aussi élevé alors que de nombreux pays membres ont choisi un taux de TVA réduit, voire une exonération de TVA, pour les produits et les services funéraires. Dans ces conditions, elle lui demande de lui préciser les mesures qu'elle entend prendre afin d'assurer l'harmonisation des législations en la matière.

Texte de la réponse

L'article L. 2223-19 du code général des collectivités territoriales énumère sept catégories d'opérations relevant du service extérieur des pompes funèbres, qui est une mission de service public, et les distingue des autres activités annexes liées à l'inhumation, qui ne sont généralement pas assurées par des entreprises de pompes funèbres. Les opérations réalisées dans le cadre de cette mission de service public relèvent du taux normal de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), à l'exception des seules prestations de transport de corps réalisées par des prestataires agréés au moyen de véhicules spécialement aménagés, qui relèvent du taux réduit. Si le taux réduit était appliqué à l'ensemble des opérations du service extérieur des pompes funèbres, un manque à gagner budgétaire de l'ordre de 180 millions d'euros en année pleine serait constaté.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Andrieux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5760

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2007, page 5908

Réponse publiée le : 20 novembre 2007, page 7303